
Le jeu comme source de revenus pour l'État

par Judy Gordon, députée provinciale

L'Alberta est depuis longtemps à l'avant-garde des provinces canadiennes en ce qui a trait aussi bien à l'introduction de nouvelles activités de jeu qu'à l'élaboration de contrôles réglementaires stricts mais applicables. Le présent article est une version révisée de l'exposé que l'auteure a fait à Fredericton le 27 octobre 1996 au 20^e colloque régional canadien. Le jeu génère des rentrées de fonds importantes tant pour les œuvres de charité que pour les États, tout en employant des milliers de personnes. Le présent article examine quelques-uns des enjeux de politique liés au jeu.



Bon an mal an, le revenu des loteries et du jeu sert à aider aussi bien des équipes de base-ball locales, des artistes prometteurs et des troupes de théâtre que des

Judy Gordon est députée de Lacombe-Stettler à l'Assemblée législative de l'Alberta. Elle est présidente du comité d'examen des loteries. Le présent article est une version révisée d'une communication présentée lors du 20^e colloque de la Région canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth, qui s'est tenu à Fredericton du 25 au 27 octobre 1996.

événements comme les Jeux d'hiver du Canada. Voici comment fonctionne le système : les recettes des jeux de bienfaisance comme les casinos, les bingos et les tirages vont directement à leurs promoteurs. Quant au revenu que tire le gouvernement de l'Alberta de ces activités, il se compose des droits de permis et sert à couvrir les dépenses administratives.

Les Albertains sont peu nombreux à se préoccuper du mode de fonctionnement de l'industrie du jeu, mais il n'en va pas de même de l'augmentation foudroyante du revenu des loteries. Alors que, en 1983-1984, les loteries et le jeu ont rapporté 8,8 millions de dollars, ils en ont rapporté 554,9 millions en 1995-1996. Les subventions accordées aux groupes communautaires ont totalisé 122,9 millions de dollars, tandis que 385 millions sont allés au Trésor.

La majeure partie de l'augmentation du revenu des loteries est attribuable aux appareils de loterie vidéo (ALV). De toute évidence, le moment était venu de se poser de sérieuses questions. C'est pourquoi le premier ministre Ralph Klein a mis sur pied en octobre 1994 un comité d'examen des loteries chargé de mener auprès des Albertains des consultations sur les sept questions suivantes :

- À quoi devrait servir le revenu des loteries?
- Y a-t-il de meilleurs moyens de répartir le revenu des loteries?
- Comment peut-on améliorer la reddition de comptes?

- Quel est l'impact des ALV sur les organismes communautaires?
- Quel devrait être le mode de fonctionnement des casinos?
- Comment doit-on traiter le problème du jeu compulsif?
- Le revenu des loteries doit-il servir à soutenir le sport professionnel?

Le comité d'examen des loteries a tenu dans 14 localités de l'Alberta 22 réunions publiques auxquelles ont assisté plus de 2 200 personnes. Il a reçu 462 témoignages et quelque 18 500 mémoires sous forme de lettres, de documents de discussion et de pétitions.

Notre processus d'examen était ouvert à tous, mais la grande majorité de ceux qui ont communiqué avec nous représentaient des groupes et des organismes bénéficiaires de subventions de loterie. Il s'agissait d'organismes artistiques et culturels dans une proportion d'environ 80 p. 100. Pour mieux consulter la population, le comité a organisé dans toutes les localités où il a tenu des réunions publiques des groupes de discussion permettant à un petit nombre de personnes de discuter à fond de nos sept grandes questions.

Les groupes de discussion ont beaucoup apporté au processus. Les participants étaient choisis au hasard, mais ils ne devaient pas être des élus ni appartenir à l'exécutif d'organismes bénéficiaires de subventions de loterie. Nous avons ainsi obtenu un bon éventail d'opinions.

Notre processus de consultation s'est avéré très satisfaisant. Il a même valu à notre comité des félicitations de la part des médias. Voici ce qu'on a pu lire à ce sujet dans *l'Edmonton Journal* : « Quelqu'un veut-il se faire une bonne idée de ce que sont d'authentiques consultations populaires? Celles du comité d'examen des loteries en constituent un exemple assez bon. La preuve qu'il s'agissait vraiment d'une assemblée publique, c'est qu'on a accordé le même temps à tous les points de vue. » Étant donné l'attitude habituelle des médias à l'égard des élus, c'étaient là pour nous des louanges.

Au moment de formuler ses recommandations, le comité a mis en balance tous les points de vue qu'il a entendus. Nous avons à maintes reprises eu affaire à des particuliers et des groupes qui avaient des réserves concernant le jeu, mais qui tenaient néanmoins à ce que leur groupe ou leur collectivité ait sa part du pactole. Ce dilemme est au coeur des discussions sur l'expansion des loteries en Alberta.

Dans notre rapport, nous imprimons une nouvelle orientation à la réforme des loteries et du jeu. Notre objectif n'était pas d'imposer des restrictions inutiles sur les activités de jeu légitimes. Nos recommandations visaient plutôt à :

- maintenir un système bien réglementé et facile à administrer;
- assurer des revenus substantiels aux collectivités;

- répondre aux préoccupations relatives aux ALV;
- garantir que le revenu des loteries continue à bénéficier aux Albertains.

Mes collègues du gouvernement de l'Alberta ont accueilli favorablement notre rapport et confirmé l'orientation que nous proposons. Avant de passer en revue les traits saillants de nos recommandations, je tiens à faire état des principes qui ont non seulement guidé nos décisions, mais déterminé l'orientation des loteries et du processus de répartition des recettes qu'elles génèrent :

- Les projets qui bénéficient de subventions de loterie doivent contribuer à la qualité de vie en Alberta.
- Les principaux bénéficiaires des subventions de loterie doivent être des organismes de bienfaisance et des organismes à but non lucratif qui sont directement utiles à la collectivité ou au grand public.
- Les programmes qui bénéficient de subventions de loterie doivent être utiles à la province tout entière, pas seulement aux particuliers et aux groupes qu'ils visent.
- Les subventions de loterie ne doivent pas servir à soutenir des programmes permanents, lesquels doivent être financés à même les recettes générales de l'État.
- Le revenu des loteries doit être réinvesti dans la collectivité pour soutenir les organismes de bénévoles et améliorer la qualité de vie.
- Le processus de répartition du revenu des loteries doit être ouvert et transparent.
- Il faut rationaliser, simplifier et rendre plus efficient le processus de répartition du revenu des loteries afin d'éliminer les chevauchements et le double emploi et d'améliorer la reddition de comptes.
- Il faut mettre en place des lignes directrices propres à assurer l'équité et l'impartialité du processus de répartition du revenu des loteries.
- La politique relative aux loteries doit assurer un équilibre entre le besoin de fonds pour appuyer des initiatives communautaires et bénévoles et l'expansion des activités de jeu.

Voici donc les traits saillants de la nouvelle organisation des activités de jeu en Alberta.

Traits saillants du rapport du comité d'examen

Le système de répartition du revenu des loteries sera remplacé par une fondation d'encadrement et des commissions locales. Rien n'a changé en 1996-1997, mais le nouveau système est censé entrer en vigueur en 1997-1998. La fondation d'encadrement subventionnera des organismes et des groupes d'envergure provinciale chargés de décider de la meilleure

façon de répartir les fonds. La nouvelle *Lotteries Foundation* subventionnera des initiatives provinciales dans les domaines des arts, de la culture, des loisirs et de la santé et du bien-être ainsi que dans d'autres domaines prioritaires qui reçoivent des fonds des cinq fondations existantes.

Les commissions locales appuieront des priorités et des initiatives locales et régionales. Les collectivités pourront ainsi bénéficier directement du revenu des loteries et décider elles-mêmes de la meilleure façon de le répartir.

Le nombre maximal des ALV installés dans les bars passe de 10 à 7 par permis. Les appareils excédentaires sont réaffectés dans le but de réduire l'arriéré de demandes. Le nombre des appareils en usage dans la province passe de 6 000 à environ 5 700. Le plafonnement est flexible et géré. Ce dont il a surtout été question aux réunions publiques, ce sont les ALV, le revenu qu'ils génèrent, leur accessibilité, leur incidence sur les collectivités et sur l'aptitude des bénévoles à lever des fonds, la possibilité de remettre une partie de leurs recettes aux collectivités ainsi que leurs effets sur les joueurs compulsifs. Cependant, ce qui préoccupe surtout, c'est l'éventuelle expansion de leur utilisation. Quatre-vingt-sept pour cent des gens (72 p. 100 dans les groupes de discussion) ont déclaré qu'ils s'opposaient à l'expansion du programme contre 10 p. 100 qui y sont favorables. Les gens estiment qu'il ne suffit pas de réduire le nombre des appareils pour régler le problème du jeu compulsif, mais bien d'en limiter l'accessibilité. C'est pourquoi le comité a examiné diverses façons de limiter l'accessibilité des ALV.

Les collectivités peuvent décider par référendum d'interdire les appareils de loterie vidéo, et le gouvernement respectera le résultat. En Alberta, les casinos doivent être réglementés par le gouvernement et conserveront leur statut d'activité à but non lucratif.

Selon le comité, les ALV ont leur place dans les casinos de bienfaisance bien réglementés plutôt que dans les bars. En règle générale, les gens se rendent à un casino expressément pour jouer à l'argent alors qu'ils fréquentent les bars pour diverses

raisons, surtout afin de prendre un verre avec des amis. Les casinos ne sont pas aussi aisément accessibles. Leurs heures de fonctionnement sont strictement réglementées et les organismes à but non lucratif touchent directement une partie des recettes. Comme le gouvernement a accepté notre recommandation portant de permettre à un casino de bienfaisance d'exploiter jusqu'à 50 ALV, les organismes à but non lucratif et les organismes de bienfaisance toucheront désormais une part des recettes qu'ils génèrent. Quinze pour cent du revenu net des casinos et des ALV sera désormais réparti entre les groupes à but non lucratif et les organisateurs.

Plusieurs des recommandations du comité visent à augmenter les profits des organismes de bienfaisance. Par exemple, comme ceux-ci touchent maintenant un pourcentage fixe des profits nets d'un casino, ce sont eux qui bénéficieront des recettes plutôt que les sociétés de gestion de casinos, qui auront intérêt à rentabiliser leurs services.

Nous avons tenu compte des préoccupations des Albertains concernant la dépendance croissante à l'égard du revenu des loteries et du jeu, des besoins croissants des organismes de bienfaisance et de l'augmentation du nombre des collectivités désireuses de toucher une part du revenu des loteries. Nous avons écouté attentivement lorsque les Albertains nous ont dit qu'il était temps que nous révisions nos priorités et que l'avenir de l'Alberta et leur qualité de vie ne devraient pas dépendre du revenu des loteries et du jeu.

Dans notre rapport et nos recommandations, nous avons tâché d'établir un équilibre entre le besoin de maintenir les loteries comme source de revenus pour les organismes de bienfaisance et la dépendance excessive à l'égard des revenus du jeu; entre les loteries et le jeu comme divertissement pour certains et source de problèmes pour d'autres; entre la responsabilité de l'État et celle des joueurs.

Je crois que nous avons atteint un équilibre satisfaisant, mais je ne crois pas pour autant que notre tâche soit terminée. À cause de l'ampleur des changements que nous avons recommandés, nous avons demandé que leur impact soit examiné de manière à nous assurer que nous sommes sur la bonne voie. Le revenu des loteries et du jeu procure aux Albertains des avantages, des services et des installations innombrables. Grâce à un système d'administration responsable et flexible, nous espérons qu'il en sera ainsi pour longtemps encore.